



## Règlement du concours

### Edition 2023

## « Frugalité, sobriété, créativité »

### Les équipements publics de demain

*Le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt et l'ENSA-Paris Val de Seine, organisent conjointement la cinquième édition du concours d'idées Archi'bois. Ouvert aux étudiants inscrits au titre de l'année universitaire 2022-2023 dans une école française ou ressortissante d'un pays francophone et délivrant le diplôme d'État d'Architecte et/ou école de paysagisme et/ou école d'ingénieurs, ce concours a pour objectif de faire connaître et promouvoir les potentialités du bois comme matériau de construction.*

*Le concours Archi'bois incite les étudiants en architecture, paysagisme et ingénieurs à découvrir l'histoire du bois, à identifier ses particularités, ses utilisations, ses aspects, son entretien, sa pérennité, son recyclage. Il les encourage à en concevoir l'usage dans les domaines contemporains de l'architecture et de l'aménagement territorial. Il a également pour vocation d'ouvrir la réflexion sur la ressource bois et de développer la connaissance de la filière bois.*

*La pleine connaissance des qualités spécifiques du bois (matériau résistant et durable) permet non seulement de développer un nouveau vocabulaire architectural mais aussi de répondre pleinement aux enjeux du développement durable et de la gestion des ressources énergétiques.*

## **1- Thématique**

**Face aux enjeux de l'empreinte de la vie humaine sur la terre et ses multiples conséquences en termes de bouleversement des grands équilibres, le secteur de la construction et du bâtiment est confronté à l'impératif de la frugalité. Cette 5<sup>ème</sup> édition du concours Archi'bois propose de suivre les leçons de la nature en ne consommant pas plus de ressources que ce dont on a besoin. Invitation à interroger les réalités territoriales, l'existant, les usages et partages, les modes constructifs, les matériaux et la question des énergies : pour une frugalité à tous les étages !**

Le changement de paradigme qui s'impose au monde a conduit en 2018 trois pionniers de l'architecture écoresponsable\* à publier le « *Manifeste pour la frugalité heureuse et créative dans l'architecture et l'aménagement des territoires urbains et ruraux* ». Partant du constat que le secteur du bâtiment est responsable d'environ 40 % des émissions de CO<sub>2</sub>, produit 40 % des déchets tout en consommant 60% des ressources naturelles, le Manifeste appelle architectes et constructeurs à se mobiliser pour évoluer dans leur métier et changer leurs pratiques de façon radicale et immédiate.

Directement inspirée de cette réflexion, l'édition 2023 du concours Archi'bois invite à concevoir **un équipement public d'une surface globale comprise entre 800 et 2000 m<sup>2</sup> qui sera servi par une**

architecture faisant un usage pondéré du sol, transformant éventuellement l'existant sans chercher coûte que coûte à construire du neuf, valorisant le bois et plus globalement les matériaux renouvelables et écologiques, s'appuyant sur la proximité des ressources, les savoir-faire locaux tout en privilégiant des solutions techniques simples et robustes. La dimension paysagère du projet intégrera le sol et l'arbre à la réflexion.

\* **Manifeste pour une frugalité heureuse et créative** » Janvier 2018 : Alain Bonarel (ingénieur), Dominique Gauzin-Muller (Architecte) et Philippe Madec (Architecte et urbaniste).

## **2- Cadrage du projet**

### **2.1 A propos de l'implantation du projet**

La question préliminaire interrogera le contexte spatial, la réalité territoriale et l'existant en se demandant s'il faut détruire, rénover, revitaliser, reconverter ou construire ex nihilo.

*Rénovation : modifie le bâtiment existant pour améliorer ses performances environnementales*

*Revitalisation : redonne vie à des structures qui se détériorent*

*Reconversion : réutilise les bâtiments en leur donnant un nouvel usage (recyclage à l'échelle d'un bâtiment).*

### **2.2 A propos du bois et des matériaux**

Au cœur de l'objectif du concours Archi'bois, la question des matériaux prend en considération l'énergie nécessaire à la fabrication des matériaux de construction et les pollutions qui en découlent.

Archi'bois accorde une place importante à la réflexion sur la ressource bois dans la mesure où en tant que matériau durable et renouvelable il répond à des enjeux écologiques majeurs.

Par ses nombreuses propriétés intrinsèques - légèreté des structures, modularité des assemblages, réemploi, durabilité, rapidité de mise en œuvre, préfabrication, formage - le bois est un matériau aux performances remarquables.

**Le bois devra représenter a minima 2/3 des matériaux mobilisés dans le projet.** L'usage et le choix du bois devra être argumenté d'un point de vue architectural, structurel et territorial. Le choix des essences, la pleine connaissance de la provenance et des caractéristiques des bois utilisés ainsi que leur pertinence au regard du projet devront être développées.

La cohérence des choix des autres matériaux intégrés au projet sera argumentée vis-à-vis du contexte spatial et géographique de l'ouvrage et sera également un critère d'évaluation.

Pour l'ensemble des ressources mobilisées, les créations devront prendre en considération la notion de proximité et de circuits courts. La question de la réutilisation, du réemploi et du recyclage des matériaux devra être questionnée.

*Réutilisation : la forme et la fonction restent identiques*

*Réemploi : la forme reste identique mais la fonction change*

*Recyclage : la forme et la fonction disparaissent dans une transformation produisant un autre matériau*

### **2.3 A propos des énergies**

Le projet proposera des solutions sobres et efficaces pour un confort thermique en toutes saisons.

## **3- Phases de sélection**

La sélection des lauréats se réalise en deux phases successives :

**La première phase** s'adresse à tous les candidats voulant participer au concours. Chaque dossier complet fera l'objet d'un examen par un Comité Technique puis sera soumis au Jury qui sélectionnera dix projets (individuel ou équipe) pour la finale.

**La seconde phase (Finale)** se déroulera sur une journée et permettra aux dix candidats sélectionnés par le Jury de défendre leur projet accompagné d'une maquette devant le Jury puis d'assister à la cérémonie de remise des prix. La date retenue pour la Finale est fixée au jeudi 1er Juin 2023 à Paris.

## **4- Formats et éléments de rendu**

Seuls les documents rendus aux formats PDF A0 (en format d'impression), PDF A3 de **5 pages maximum** (en format d'impression pour le livret), dans les délais réglementaires valideront la soumission du projet.

Archibois étant un concours francophone, les projets déposés par les candidats seront rédigés en langue française.

La qualité graphique et la composition des documents présentés participeront à la cohérence et à la compréhension de la démarche architecturale.

Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :

« FORMAT-NOM DU PROJET-prénomNOM ». Exemple : « A3-FLEXIMODUL- JeanDURANT » ;

**Le projet déposé devra comprendre :**

### **2 PDF de format A0 verticaux.**

Ces panneaux comporteront à minima les éléments suivants :

- Une note de présentation du projet en maximum 500 mots
- Un cartouche en haut à droite comportant : le numéro de planches, le titre.
- Une étude environnementale (climatologie, géomorphologie, etc.) schémas conceptuels, présentation de la démarche architecturale d'utilisation du bois (identification des référents)

### **A01 :**

- En haut : Une vue d'ensemble permettant d'appréhender l'environnement du projet et sa matérialité et une vue extérieure vue du piéton

- Au milieu : schémas divers et coupes au 1/200 ou 1/250
- En bas : Un plan de situation 1/2000 [DT1], le Nord en haut et, éventuellement, un plan masse ombré 1/500 emprise maxi inférieure à 1 A3 le Nord en haut

**A02 :**

- En haut : une vue intérieure illustrant la spatialité du projet.
- Au milieu : storyboard et/ou coupes au 1/200 ou 1/250
- En bas : Un plan RC au 1/250 avec des abords, d'autres plans peuvent être proposés au 1/500 (indiquant le Nord en haut de page)

Les perspectives seront sans déformation (les verticales restent des verticales)

Ces 2 PDF au format A0 seront imprimés sous forme de panneaux verticaux pour être présentés au Jury lors de la Finale du concours : l'organisation du concours se chargera de l'impression et de l'acheminement sur le lieu de la finale.

**1 livret PDF de format A3 vertical**

Le livret sera imprimé par l'organisation du concours pour la Finale.

- Le livret comportera un texte décrivant le projet architectural et la démarche.
- Le livret de **5 pages maximum** comportera un nombre de signes compris **entre 7000 et 9000 caractères espaces inclus**.
- Le livret respecte le code typographique suivant :

**Titres :**

Calibri bold 36

**Sous-titres et inter-titres :**

Verdana pro light 24 bold

**Corps des textes :**

Calibri 14

**Légendes et commentaires en marge :**

Univers Condensed 11

Prévoir impérativement un blanc tournant de 1,5 cm pour l'impression et la reliure.

**Maquette**

Seuls les projets sélectionnés pour la finale devront produire une maquette à présenter au jury lors de leur audition.

Cette maquette réalisée par les étudiants finalistes devra être à **l'échelle 1/500<sup>ème</sup>**. **Des maquettes d'études évocatrices du processus de conception pourront être jointes à l'échelle 1/1000**. La maquette présentée devra permettre de comprendre l'intégration du projet dans son contexte et la matérialité du projet. Les organisateurs du concours se réservent la possibilité de conserver ces maquettes à l'issue du concours pour les présenter lors d'expositions éventuelles. Elles seront, dans la mesure du possible, restituées au candidat dans les mois suivant la fin du concours ou de l'exposition. La maquette devra impérativement être protégée dans une boîte d'emballage (caisse

bois ou carton avec poignées de transport) réutilisable ensuite pour le transport. Sur l'emballage, devront figurer : prénom, nom et adresse du candidat et appellation du projet.

## **5- Conditions d'inscription**

Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits en Licence 1, Licence 2, Licence 3, Master 1 ou Master 2, HMONP dans :

- une école supérieure délivrant le diplôme d'état d'architecte ;
- une école de paysage
- une école d'ingénieurs
- située en France ou dans un pays francophone.

**Le projet peut être déposé de manière individuelle ou en groupe de 4 étudiants maximum.** Les étudiants inscrits en Licence 1 ou en HMONP pourront faire partie d'un groupe comportant au minimum un étudiant référent inscrit en licence 3, Master 1 ou Master 2.

**Le jury invite les étudiants à construire des équipes mixtes et pluridisciplinaires.**

Sur demande argumentée adressée à [archibois@fonds-archimbaud.org](mailto:archibois@fonds-archimbaud.org), les organisateurs du concours peuvent à titre exceptionnel et dérogatoire, accorder le droit de concourir à un(e) candidat(e) inscrit dans un cursus d'apprentissage non envisagé explicitement par le règlement mais cohérent avec l'objet et l'esprit du concours.

## **6- Dépôt des projets**

Les inscriptions et les rendus de projets se feront exclusivement sur la plateforme dédiée de gestion des candidatures en ligne, accessible depuis le site du concours : <https://www.concours-archibois.com/>

## **7- Calendrier**

- Date limite de rendu des projets / clôture des candidatures : **13 mars 2023**
- Délibération première phase et annonce des projets finalistes : **28 avril 2023**
- Soutenance des finalistes, délibération du jury et soirée de remise des prix : **1er juin 2023**

La date limite pour les questions est fixée au 1er mars 2022.

## **8- Jury, prix et résultats**

**Composition du jury :**

Impliqué dans les deux phases du concours, le jury d'Archi'bois 2023 sera présidé par Monsieur Philippe Madec, Architecte Fondateur d'APM Architecture.

La liste de tous les membres du jury sera diffusée sur le site internet du concours au cours de l'édition.

**Désignation des projets nominés, puis lauréats :**

Le jury est souverain dans son choix et apprécie la conformité de l'ensemble des propositions au présent règlement. Il évalue l'intérêt des projets en fonction des critères définis ci-dessous.

**Critères d'évaluation :**

Le jury examine les projets sur la base du cahier des charges encadré par le présent règlement et les critères suivants :

- Qualité architecturale
- Cohérence et mise en évidence contextuelle du choix du matériau bois : intégration dans le site, utilisation judicieuse du bois
- Explorations des possibilités du bois : performances / matière / épaisseur / texture / couleur / formes
- Approche structurelle, pensée constructive
- Démarche environnementale
- Innovation
- Qualité et cohérence du rendu et, le cas échéant, de la maquette

À l'issue de la procédure, le jury désigne à la majorité de ses membres les 3 projets lauréats et, si pertinent, une mention spéciale du jury.

**Proclamation des résultats :**

La proclamation des résultats et la cérémonie de remise des prix se déroulent le jour de la Finale.

**Récompenses :**

Les prix suivants sont remis aux lauréats par virement bancaire :

- 1er prix : 5000 €
- 2e prix : 4000 €
- 3e prix : 3000 €

En cas de projets présentés par une équipe, le virement sera réalisé au candidat enregistré comme porteur du projet sur la plateforme de gestion des candidatures : il lui incombe de reverser la somme perçue, à part égale, à chaque membre de l'équipe.

**9- Droits et autorisations de communication sur les projets et candidats**

Les projets nominés pour la deuxième phase du concours pourront faire l'objet d'une exposition lors de tout autre événement d'intérêt au regard de la thématique du concours.

L'inscription au concours implique l'acceptation de l'utilisation le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt et par l'ENSA-PVS, à titre gratuit et sur tous supports de communication ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit, d'une part des projets présentés (documents, photos, maquettes...) et d'autre part de toutes photographies et vidéos prises au cours de la présentation des projets.

Tant l'ENSA-PVS que le Fonds Archimbaud ne pourront être tenus responsables des photos ou vidéos prises par les participants eux-mêmes avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable.

Les données personnelles des participants recueillies par l'ENSA PVS ou par le Fonds Archimbaud sont destinées à un traitement interne. Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent l'ENSA-PVS et le Fonds Archimbaud à conserver ces données et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer le cas échéant à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (y compris

pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du concours conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données le concernant en adressant un courrier et en justifiant de leur identité à « Fonds de dotation ARCHIMBAUD, 7 Chemin de Dare – 79 170 Secondigné-sur-Belle.

## **10 - Questions**

Les questions éventuelles relatives aux attendus du concours peuvent être adressées par mail à [questions-archibois@fonds-archimbaud.org](mailto:questions-archibois@fonds-archimbaud.org)

## **11- Organismes du concours**

Le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt a été créé en 2016 par Jean-Pascal Archimbaud et ses trois enfants. Le Fonds Archimbaud est l'un des premiers fonds actionnaires français. Il a pour vocation de devenir l'actionnaire majoritaire de l'entreprise et s'inscrit également dans une dynamique d'innovation sociale avec un double objectif d'impact social et environnemental. Le Fonds soutient des projets autour du bois (création, recherche et agroforesterie) visant à (re)tisser le lien entre l'homme et la forêt.

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine est un établissement public à caractère administratif sous la double tutelle du ministère de la Culture et de la communication, et du ministère de l'Éducation Nationale Enseignement Supérieur et Recherche. Communauté d'enseignement et de recherche en architecture de 2300 personnes, l'ENSA Paris-Val de Seine accueille et forme près d'un architecte sur 10 en France. Elle est associée à l'Université Paris Diderot et s'inscrit ainsi dans un campus accueillant plus 40 000 étudiants et 8 000 enseignants et chercheurs. Implantée le long de la Seine (Paris 13e) l'ENSA Paris-Val de Seine se compose d'un ensemble architectural dont le maître d'œuvre est l'architecte Frédéric Borel, Grand Prix national de l'architecture en 2010.

*Le 20 octobre 2022*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX